

Mairie de PLELAUFF

N°3 SEANCE DU JEUDI 25 MARS 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le jeudi 25 mars 2021 à 18h, le Conseil Municipal de PLÉLAUFF, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie de PLELAUFF, sous la présidence de Monsieur Bernard ROHOU, Maire.

PRESENTS : M Bernard ROHOU, Mme Louise-Anne LE GAC, M Gilles LE GALL, M Alain KERBIRIOU, Mme Laurence BLANCHARD, Mme Yvane BRUYERE, Mme Christiane DENIS, M Maximilien LE FEUR, M Guillaume LOISEAU M Stéphane MORZADEC,

ABSENT AYANT DONNE PROCURATION : Mme Kate HUSBAND à Mme Louise-Anne LE GAC
M Sébastien CHIRAUX à Mme Yvane BRUYERE, Mme Stéphanie LE BRIS à M Gilles LE GALL

ABSENT :M Ludovic L'HOPITAL, M Antoine QUERO

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Louise-Anne LE GAC

Nombre de Membres :

- Afférents au Conseil : 15
- En exercice : 15
- Présents : 10
- votants : 10+3 procurations

Ordre du Jour :

- 1) *Régularisation financière*
- 2) *Contrat de travail temporaire*
- 3) *Recrutement agent technique*
- 4) *Comptes de gestions*
- 5) *Comptes administratifs*
- 6) *Affectation du résultat*
- 7) *Taux d'imposition*
- 8) *Budget Primitif commune et assainissement*
- 9) *Budget Primitif Lotissement Park Skaven*
- 10) *Frais de scolarité*
- 11) *Subvention aux associations*
- 12) *Questions diverses*

****La séance est ouverte à 18h****

Approbation du compte rendu de la séance précédente

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à émettre leurs observations sur le compte-rendu de la dernière séance qui leur a été transmis par mail.

Pas d'observations particulières, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

*Le Maire propose au conseil d'ajouter à l'ordre du jour qui lui a été transmis, le point suivant
« régularisation de compte »*

Pas d'objection, le point est donc rajouté à l'ordre du jour.

01-25032021 – Régularisation financière du compte 4581

M le Maire explique à l'assemblée la demande du trésorier pour régulariser le compte 4581 présentant un solde négatif de 407 508.62€ datant d'avant 2007, il semblerait que cela soit des travaux effectués par la commune pour le compte d'un tiers (département...)

Il convient d'autoriser le Trésorier à solder le compte par une refacturation au compte 4582.

Après en avoir délibéré, le conseil autorise le Maire à donner une réponse positive à la requête de Monsieur Le Trésorier afin qu'il puisse procéder à cette régularisation

02-25032021 Recrutement de principe

Vu la loi N°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-1 ;

Considérant que les besoins du service justifient le remplacement rapide d'un agent contractuel temporairement indisponible ;

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide

- d'autoriser Monsieur le Maire à recruter un agent contractuel dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer l'agent momentanément indisponible.

Précise que

- Cette personne sera employée en CDD du 1^{er} mars 2021 au 17 juin 2021 à raison de 8H par semaine soit 35H par mois.

Elle sera rémunérée sur la base de l'indice 331 majoré, percevra l'IFSE et le CIA

En fonction des besoins du service, ladite personne pourra être amenée à effectuer des heures supplémentaires qui seront rémunérées au tarif en vigueur

03-25032021 Recrutement d'un adjoint technique

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que, conformément à l'article 3-3,2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, un emploi permanent du niveau de la catégorie A, B ou C peut être occupé par un agent contractuel lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté.

Il précise que les besoins de la collectivité ont nécessité la création d'un emploi permanent d'Adjoint Technique 2^{ème} classe relevant de la catégorie hiérarchique C par délibération en date du 24 Janvier 2021, à temps complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 35H et qu'après appel à candidature, il n'a pas été possible de pourvoir ce poste par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire ayant le profil recherché.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, Monsieur Le Maire propose l'établissement d'un contrat à durée déterminée d'une durée d'un an, renouvelable par reconduction expresse. La durée des contrats successifs ne peut excéder un total de six années. A l'issue de la période maximale de six années, le contrat ne peut être reconduit que par une décision expresse et pour une durée indéterminée, en application de l'article 3-4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, d'autoriser le recrutement d'un agent contractuel sur l'emploi permanent relevant de la catégorie hiérarchique C pour effectuer les missions mentionnées dans la fiche de poste à temps complet à raison de 35H hebdomadaires pour une durée déterminée d'un an.

Cet agent sera rémunéré sur la base de l'indice brut 378 majoré 348, percevra l'IFSE et le CIA.

En fonction des besoins du service, il pourra être amené à effectuer des heures supplémentaires qui seront rémunérées au tarif en vigueur

04-25032021 – Comptes de gestion 2020

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Bernard ROHOU, délibère sur les Comptes de Gestion 2020 du budget principal de la Commune ainsi que le budget annexe « Assainissement » dressés par Monsieur Jean-Louis MEVEL, comptable du Trésor à Rostrenen.

Après avoir pris connaissance de la concordance de l'ensemble des documents comptables, sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE les comptes de gestion du budget principal de la Commune ainsi que le budget annexe « Assainissement » dressés pour l'exercice 2020 par Monsieur le comptable du Trésor. Les comptes de gestion de ces budgets n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

04-25032021 – Compte de gestion 2020 Budget annexe Lotissement Park Skaven

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Bernard ROHOU, délibère sur le Compte de Gestion 2020 du budget « Lotissement Park Skaven » dressé par Monsieur Jean-Louis MEVEL, comptable du Trésor à Rostrenen.

Après avoir pris connaissance de la concordance de l'ensemble des documents comptables, sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE les comptes de gestion du budget du Lotissement Park Skaven dressé pour l'exercice 2020 par Monsieur le comptable du Trésor. Les comptes de gestion de ces budgets n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

05-25032021 – Comptes administratifs 2020 des budgets commune et assainissement

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les Comptes Administratifs 2020 du budget principal de la Commune ainsi que le Budget annexe « Assainissement » qui s'établissent comme suit :

1. BUDGET PRINCIPAL COMMUNE

	Fonctionnement		Investissement		
	Prévisions	Réalisations	Prévisions	Réalisations	Restes à réaliser
Dépenses	467 204.11	300 400.95	266 016.43	118 656.36	0
recettes	467 204.11	477 391.85	266 016.43	221 042.93	0

Résultat 2020		176 990.90		102 386.57	
Résultat 2019 reporté		56 669.51		27 145.96	
Résultats cumulés		233 660.41		129 532.53	

Section de fonctionnement : excédent de 233 660,41 €

Section d'investissement : excédent de 129 532,53 €

2. BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

	Fonctionnement		Investissement		
	Prévisions	Réalisations	Prévisions	Réalisations	Restes à réaliser
Dépenses	47 941.89	36 616,85	58 207.62	23 322.05	
recettes	47 941.89	32 329.56	58 207.62	58 207.62	

résultat 2019		-4 287.29		34 885,57	
résultat 2018 reporté		8 062.33		-34 119.63	
Résultats cumulés		3 775.04		765.94	

Section de fonctionnement : excédent de 3 775,04 €

Section d'investissement : excédent de 765,94 €

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-14, le Maire doit se retirer lors du vote du Compte Administratif et ne pas prendre part au vote.

M. Bernard ROHOU quitte la séance.

Mme Louise-Anne LE GAC, 1^{er} adjointe, soumet au vote chacun des 2 comptes administratifs présentés.

Le Conseil Municipal, délibérant sur les Comptes Administratifs 2020 dressés par M. Bernard ROHOU, Maire, et après avoir approuvé les comptes de gestion 2020,

APPROUVE

A l'unanimité, le Compte Administratif 2020 du budget principal de la Commune.

A l'unanimité, le Compte Administratif 2020 du budget annexe « Assainissement »

05-25032021 – Compte administratif budget annexe Lotissement Park Skaven

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les Comptes Administratifs 2020 du budget principal de la Commune ainsi que le Budget annexe « Assainissement » qui s'établissent comme suit :

3. Budget annexe Lotissement Park Skaven

	Fonctionnement		Investissement		
	Prévisions	Réalisations	Prévisions	Réalisations	Restes à réaliser
Dépenses	15 860.76	8 356.12	10 866.12	8 356.12	0
Recettes	15 860.76	15 861.24	10 866.12	0	0

Résultat 2020		7 505.12		-8 356.12	
Résultat 2019 reporté					
Résultat cumulé		7 505.12		-8 356.12	

Section de fonctionnement : excédent de 7 505,12 €

Section d'investissement : déficit de 8 356,12 €

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-14, le Maire doit se retirer lors du vote du Compte Administratif et ne pas prendre part au vote.

M. Bernard ROHOU quitte la séance.

Mme Louise-Anne LE GAC, 1^{er} adjointe, soumet au vote chacun des 2 comptes administratifs présentés.

Le Conseil Municipal, délibérant sur les Comptes Administratifs 2020 dressés par M. Bernard ROHOU, Maire, et après avoir approuvé les comptes de gestion 2020,

APPROUVE

➤ *A l'unanimité, le Compte Administratif 2020 du budget Lotissement Park Skaven.*

06-25032021 – Affectation du résultat

M le Maire expose les résultats du budget communal :

CONSIDERANT les résultats de clôture de l'exercice 2020 de ce budget aux montants suivants :

Section de fonctionnement

Résultats cumulés fin 2020 (comprenant le résultat de l'exercice 2019 et le résultat reporté des exercices antérieurs)

Fonctionnement

	Prévisions	Réalisations
Dépenses	467 204.11€	300 400.95€
Recettes	467 204.11€	477 391.85€

Résultat 2020		176 990.90€
Résultat 2019 reporté		56 669.51€
Résultats cumulés		233 660.41

Section d'Investissement

Résultat cumulé fin 2020 (comprenant le résultat de l'exercice 2019 et le résultat reporté des exercices antérieurs)

	Investissement		
	Prévisions	Réalisations	Restes à réaliser
Dépenses	266 016.43€	118 656.36€	
Recettes	266 016.43€	221 042,93€	

Résultat 2020		102 386.57€	
Résultat 2019 reporté		27 145.96€	
Résultats cumulés		129 532.53€	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter le résultat de la section de fonctionnement d'un montant de 233 660,41€ selon la répartition suivante :

- en excédent de fonctionnement capitalisé à la section d'investissement (article 1068) pour un montant de 150 000 euros,
- en excédent de fonctionnement reporté à la section de fonctionnement (article 002) pour un montant de 83 660.41 euros

Budget assainissement :

CONSIDERANT les résultats de clôture de l'exercice 2020 de ce budget aux montants suivants :

Section de fonctionnement

Résultats cumulés fin 2020 (comprenant le résultat de l'exercice 2019 et le résultat reporté des exercices antérieurs)

	Fonctionnement	
	Prévisions	Réalisations
Dépenses	47 941.89€	36 616.85€
Recettes	47 941.89€	32 329.56€

Résultat 2020		-4 287.29€
Résultat 2019 reporté		8 062.33€
Résultats cumulés		3 775.04€

Section d'Investissement

Résultats cumulés fin 2020 (comprenant le résultat de l'exercice 2019 et le résultat reporté des exercices antérieurs

	Investissement		
	Prévisions	Réalisations	Restes à réaliser
Dépenses	58 207.62€	23 322.05€	
Recettes	58 207.62€	58 207,62€	

Résultat 2020		34 885.57€	
Résultat 2019 reporté		-34 119.63€	
Résultats cumulés		765.94€	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter le résultat de la section de fonctionnement d'un montant de 3 775.04€ selon la répartition suivante :

- en excédent de fonctionnement reporté à la section de fonctionnement (article 002) pour un montant de 3 775,94 euros

07-25032021 – Taux d'imposition 2021

M le Maire présente les taux d'imposition pour l'exercice 2021

En référence à l'article 1636 B sexies et 1636 B septies du Code Général des Impôts, il revient au Conseil Municipal de voter, chaque année, le taux des taxes directes locales.

Aussi, conformément à nos engagements, il est proposé de ne pas augmenter les taux d'imposition des trois taxes ménages (Taxe OM, Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties et Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties) tout en incluant cependant dans la TFPB la part départementale venant en compensation de la suppression de la Taxe d'habitation.

Les taux qui sont proposés sont donc les suivants :

- Taxe Ordures Ménagères : **7%**
- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : **29,56%**
- Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties : **43,20%**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1612-2, L 2122-21 (3⁰), L 2312-1, L 2312-2, L 2312-3 et L 2331-3 (1^o),

Vu le Code Général des Impôts et des procédures fiscales et notamment les 1636 B sexies et 1636 B septies,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- VOTE pour l'année 2021 ainsi qu'il suit le taux des contributions directes locales, sans augmentation par rapport à l'exercice précédent mais en adaptant le taux de la TFPB :

- **Taxe Enlèvement des ordures ménagères: 7%**
- **Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 29,56%**
- **Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties : 43,20%**

08-25032021 – Budget primitif 2021 commune et assainissement

A/ Budget Communal

Monsieur Alain Kerbiriou, maire-adjoint, présente au Conseil Municipal la proposition de Budget Primitif 2021.

Le Budget présenté s'équilibre en recettes et en dépenses à :

- **527 193.98 € en section de fonctionnement**
- **364 044.32 € en section d'investissement**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, vote *le Budget Primitif 2021 présenté*.

B/Budget annexe « Assainissement »

Monsieur Alain Kerbiriou, maire-adjoint présente au Conseil Municipal la proposition de Budget Primitif 2021.

Le Budget présenté s'équilibre en recettes et en dépenses à :

- **55 111.46 € en section de fonctionnement**
- **46 057.68 € en section d'investissement**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, vote *le Budget Primitif 2021 assainissement présenté*.

08-25032021 – Compte administratif budget annexe Lotissement Park Skaven

C/ Budget annexe « Lotissement Park Skaven »

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la proposition de Budget Primitif 2021.

Le Budget présenté s'équilibre en recettes et en dépenses à :

- **18 020.12 € en section de fonctionnement**
- **8 356.12 € en section d'investissement**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, vote *le Budget Primitif 2021 présenté*.

09-25032021 – Frais de scolarité année 2020-2021

Monsieur Le Maire rappelle qu'annuellement, la commune participe aux frais de fonctionnement des écoles primaires des communes recevant les enfants de Plélauff.

Le cout moyen annuel publié par la préfecture des côtes d'Armor pour l'année scolaire 2020-2021 s'élève à 1388.25€/enfant maternel

456.92€/ enfant élémentaire

4 établissements ont présenté leur demande en se basant sur le coût moyen transmis par la préfecture. L'école publique de Gouarec fait exception et facture la totalité des dépenses engagées pour l'école.

Ecole Saint-Georges GOUAREC	Coût par élève	Nombre	Participation
Maternelles	1388,25	7	9717,75
Elémentaires	456,92	15	6853,8
Total		22	16571,55

Ecole Notre Dame Rostrenen	Coût par élève	Nombre	Participation
Maternelles	1388,25	3	4164,75
Elémentaires	456,92	3	1370,76
Total		6	5535,51

Ecole Plouguernével	Coût par élève	Nombre	Participation
Maternelles	1388,25	3	4164,75
Elémentaires	456,92	4	1827,68
Total		7	5992,43

Ecole Laniscat	Coût par élève	Nombre	Participation
Maternelles	1388,25	0	0
Elémentaires	456,92	1	456,92
Total		1	456,92

Ecole publique Gouarec	Coût par élève	Nombre	Participation
Primaire		6	
Total		6	7000

Total général		42	35 556,41€
----------------------	--	-----------	-------------------

2 centres de formation ont déposé une demande de participation aux frais de scolarité :

CFA de Plérin : 1 élève : 50€

MFR Questembert : 1 élève : 50€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide les frais de scolarité exposés.

10-25032021–Subventions aux associations

Le conseil municipal, après délibération, décide d'accorder les subventions suivantes, suite au dépôt des demandes en mairie :

Associations/ Etablissements	Montant 2021
Associations communales	
La Plélauffienne	160€
Mission Impossible (Club de billard)	160€
Danserien Bro Pellan	160€
Comité des fêtes	160€
Société de chasse	160€
Associations sportives	
Judo Club de St Nicolas du Pélem	20€
Marcheurs de Gouarec	50€
Cyclo Club	20€
Associations culturelles	
Compagnons de Bon Repos	25€ (adhésion)
Thalie (canal de Nantes à Brest)	50€
Cercle Celtique de Rostrenen	20€
Cercle Celtique de St Nicolas du Pelem	20€
Cinébreizh	50€
RKB	40€
Antidotes	Gratuité de la salle
Associations sanitaires et sociales	
Leucémie espoir	Gratuité de la salle polyvalente+50€
ADMR Corlay	40€
HEMERA	50€
TOTAL	1 621€

Questions diverses

a) **Contrat PEC**

Un agent en contrat PEC pourrait être recruté à compter du 1^{er} juillet.

b) **Kernabat**

La vitesse des véhicules au village de Kernabat est à nouveau évoquée. Quelle solution ?

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H10

<i>Bernard ROHOU</i>	
<i>Louise-Anne LE GAC</i>	
<i>Gilles LE GALL</i>	
<i>Alain KERBIRIOU</i>	
<i>Maximilien LE FEUR</i>	
<i>Stéphane MORZADEC</i>	
<i>Kate HUSBAND</i>	<i>Absente procuration à Louise Anne LE GAC</i>
<i>Ludovic L'HOPITAL</i>	<i>Absent</i>
<i>Antoine QUERO</i>	<i>Absent</i>
<i>Sébastien CHIRAUX</i>	<i>Absent, procuration à Yvane BRUYERE</i>
<i>Guillaume LOISEAU</i>	
<i>Stéphanie LE BRIS</i>	<i>Absent procuration à Gilles LE GALL</i>
<i>Yvane BRUYERE</i>	
<i>Christiane DENIS</i>	
<i>Laurence BLANCHARD</i>	